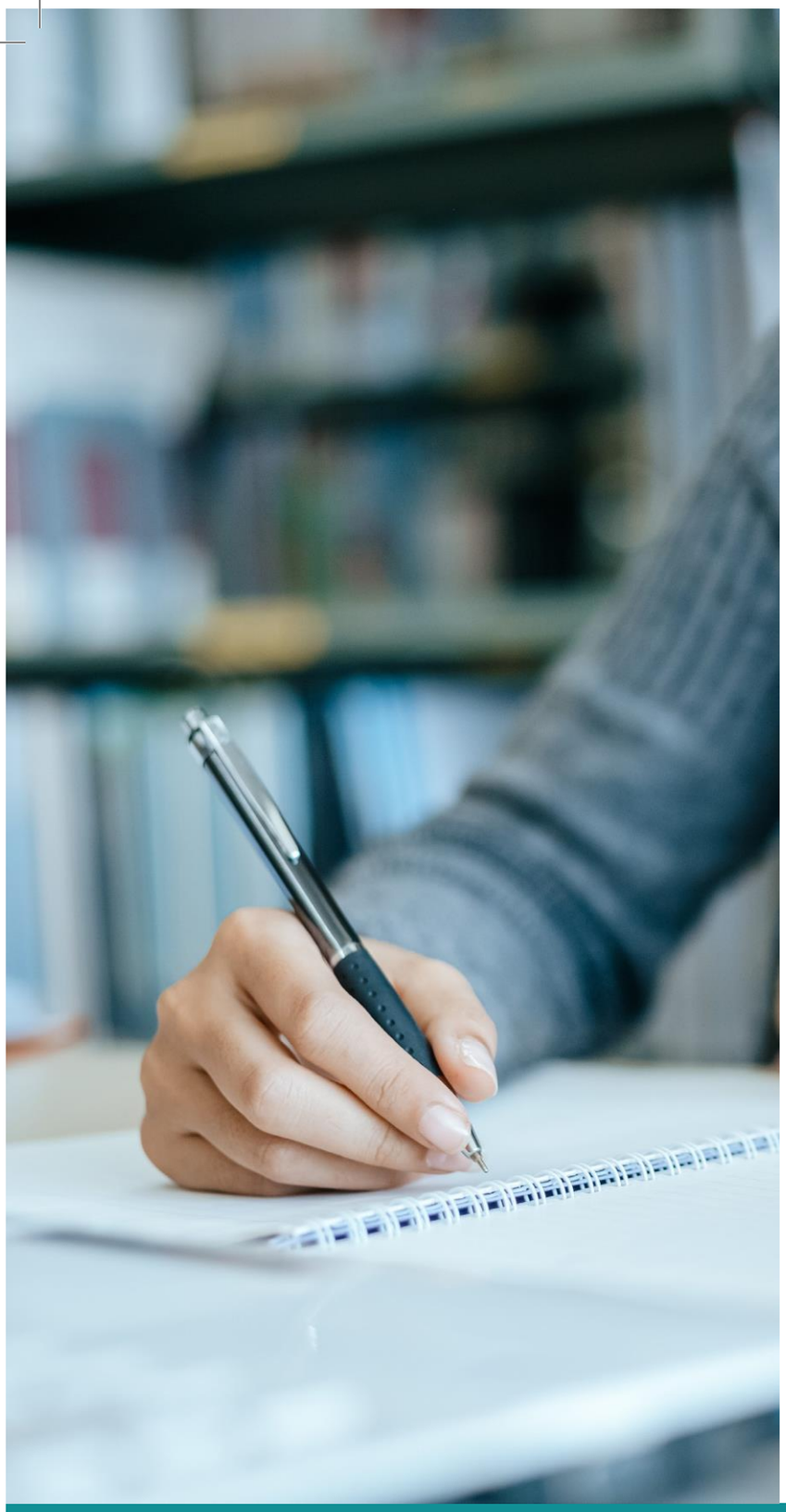

PROJET PÉDAGOGIQUE SOCIAL ET CULTUREL

(PPSC)

Résolution du Conseil provincial du 8 septembre 2020

www.condorcet.be

Etudier en Hainaut !

HAUTE ÉCOLE PROVINCIALE DE HAINAUT CONDORCET

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ORGANISÉ PAR LA PROVINCE DE HAINAUT

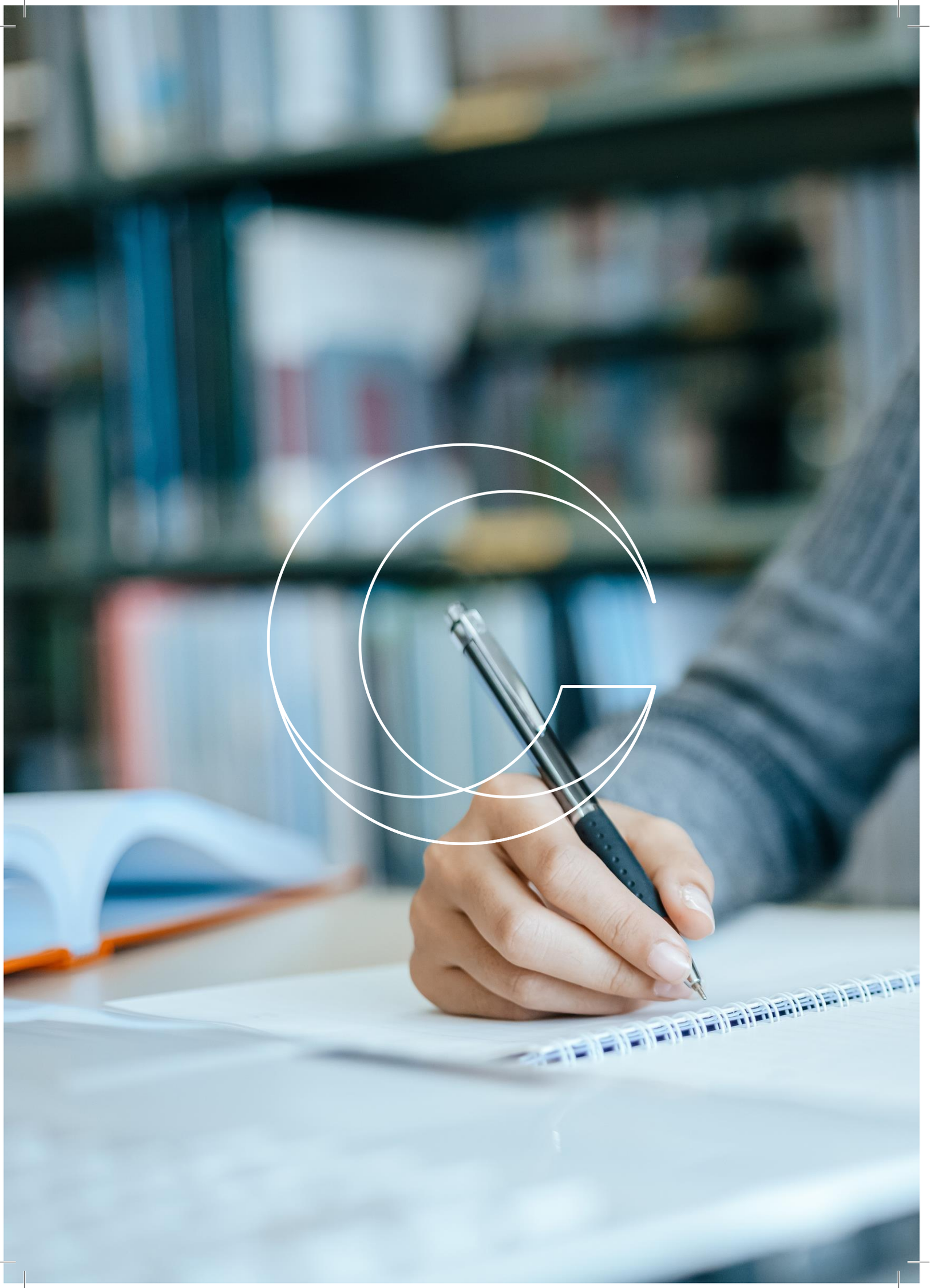

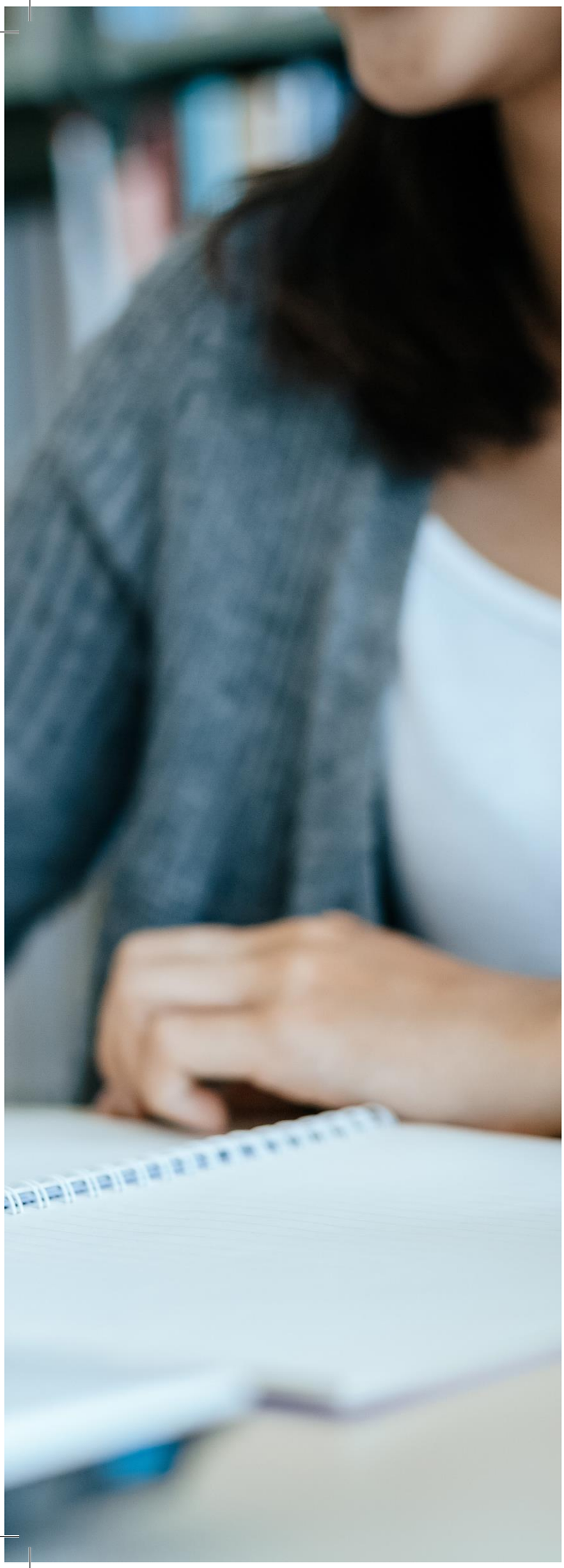

CONTENU

1ère partie :
Valeurs, finalités et projet de l'enseignement supérieur en Province de Hainaut — **page 5**

2ème partie :
Projet pédagogique, social et culturel de la HEPH-Condorcet — **page 13**

Résolution du Conseil provincial du 8 septembre 2020

www.condorcet.be

1ère partie

L'enseignement en Province de Hainaut

Valeurs, finalités et projet

1. PROJET ÉDUCATIF ET PROJET DE SOCIÉTÉ

Le présent projet procède d'une interrogation sur les valeurs à promouvoir au sein de l'enseignement supérieur provincial, et sur les stratégies et les moyens à mettre en œuvre pour réaliser progressivement l'adéquation entre les principes et les comportements quotidiens sur les terrains éducatifs.

Ce projet se situe donc dans une perspective dynamique car il est lié aux évolutions de la société. Il doit être l'objet d'une réflexion approfondie et continue par toute la communauté académique.

Le texte repris ici constitue un document de référence auquel chaque membre de la communauté éducative adhère.

La Province de Hainaut, à travers son enseignement, souhaite participer à la construction d'une société :

- **démocratique :** elle accorde à chacun le droit d'exister en tant qu'acteur social, agissant individuellement ou en groupe, selon ses choix, sa sensibilité et ses compétences à travers une culture participative, au-delà de toute différence de quelque nature qu'elle soit ;

- **stimulante :** elle éveille chez chacun le désir d'aboutir à la pleine réalisation de soi ; elle soutient chacun dans la construction et le développement d'un projet personnel et professionnel cohérent en mobilisant les proches, les acteurs de l'éducation, la recherche appliquée, l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que le monde professionnel. Elle rend les apprentissages significatifs en articulant la connaissance de soi, la maîtrise progressive de capacités et d'aptitudes nouvelles, d'aptitudes ainsi que de compétences acquises ailleurs ou dans un enseignement supérieur adapté à l'évolution de la société et au monde du travail ;

- **tolérante et laïque :** elle protège et valorise le pluralisme de l'information, reconnaît à chacun le libre choix de ses opinions, respecte la pluralité des valeurs et la liberté d'expression ;

- **solidaire et responsable :** elle accorde une promotion égale aux richesses intellectuelles, manuelles, physiques, affectives, sociales, morales, éthiques et esthétiques.

  Elle associe les individus dans un effort collectif au service du développement et du bien-être de tous.

  Elle favorise les collaborations entre les différents types d'enseignement et la participation active des acteurs (enseignants, administratifs, étudiants, personnel technique) dans le cadre de missions de recherche et de services à la collectivité, en étant à l'écoute des besoins sociétaux.

Elle lutte pour prévenir toute forme d'injustice, de violence, d'aliénation et de misère.

Elle procure une démarche responsable d'amélioration continue. Elle est attentive au respect ainsi qu'aux conséquences sociales, éthiques et environnementales de ses activités en assumant, en totale transparence, ses décisions et leurs implications.

Ce projet éducatif prend en compte de la sorte la charte de l'enseignement officiel et respecte la neutralité telle que définie par le décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement.

Les adultes que nous formons doivent être capables de vivre dans la société, de l'analyser, de la critiquer et d'en percevoir les fondements historiques pour devenir acteurs du changement et de leur avenir. Le projet pédagogique, social et culturel privilégie le rôle de la formation permanente, de la recherche, de la production et du traitement de l'information, garants du contrôle démocratique d'une évolution conduite par des choix éthiques et culturels.

2. FINALITÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA PROVINCE DE HAINAUT

L'enseignement supérieur de la Province de Hainaut poursuit un objectif humaniste.

Il cherche à donner à chacun les meilleures chances d'épanouissement en fonction de ses potentialités. Confronté à la double nécessité de maîtriser l'évolution des concepts et des technologies et de gérer les situations nouvelles, complexes ou imprévues, il ne cesse de diversifier et d'amplifier son champ de formation.

Dans ce contexte, il vise l'acquisition de compétences professionnelles en adéquation avec les besoins sociétaux.

Il mise aussi sur tout ce qui ouvre l'esprit et permet à l'individu de «se construire», de s'intégrer harmonieusement dans la vie active.

Il tend à développer l'aptitude à apprendre, à se former soi-même, à travailler en groupe, à négocier et à prendre des décisions.

À l'encyclopédisme, il préfère l'esprit de recherche, l'acquisition de savoirs critiques fondés sur l'analyse et la synthèse des faits, la capacité d'évaluation de ses acquis.

L'enseignement supérieur de la Province de Hainaut affirme la valeur éducative de la pluralité des conceptions philosophiques et politiques démocratiques.

Il prépare à la citoyenneté responsable.

A côté de son rôle de développement des potentialités intellectuelles et professionnelles de l'individu, il doit permettre à chacun de maintenir vivante la démocratie dans tous les lieux où elle doit s'exprimer et d'accepter d'y assumer éventuellement des obligations.

Dans ce sens, les autorités académiques de l'enseignement supérieur de la Province de Hainaut, les enseignants et les étudiants se mobilisent pour défendre les causes estimées justes en matière de défenses des droits civiques et des minorités, de la non-violence, du respect des différences et du développement durable.

L'enseignement supérieur de la Province de Hainaut est un enseignement public ouvert à tous.

Il s'adresse à tous, en toute équité et dans le respect des différences, en particulier aux personnes en situation de handicap, en détresse financière, présentant des difficultés d'apprentissage ou en reprise d'études. Pour ce faire, il propose des aides et des aménagements adaptés aux différentes situations.

Il veut développer un engagement vers plus de justice, de liberté et d'égalité.

Ces valeurs ne peuvent se déployer que dans la responsabilité et la solidarité, facteurs de progrès social.

L’enseignement supérieur de la Province de Hainaut est ouvert sur la vie.

Il s’engage à préparer les adultes à agir dans leur milieu en favorisant l’interdisciplinarité.

Lieu privilégié pour apprendre à se situer et à conduire ses relations, l’environnement local et régional constitue un point de départ vers l’intégration des dimensions européenne et mondiale.

La culture est non seulement un héritage mais aussi une attitude dynamique devant la vie appréhendée dans sa diversité et son développement.

L’enseignement supérieur de la Province de Hainaut tend à participer aux développements économique, durable, social, pédagogique, culturel, artistique, scientifique et technique de son milieu.

Dans ce sens, il cherche à stimuler les coopérations, les services, les transferts technologiques et les convergences d’intérêts dans un climat de partenariat enrichissant pour ses enseignements.

Il développe les compétences comportementales (soft skills) et la promotion de l’esprit d’entreprendre.

Il sensibilise au développement durable, aux comportements éthiques et respectueux de l’environnement.

L’enseignement supérieur de la Province de Hainaut assume une responsabilité sociétale.

L’enseignement supérieur de la Province de Hainaut place au centre de ses valeurs la responsabilité sociétale en garantissant des formations d’excellence assurant des emplois durables répondant aux besoins sociétaux. Les autorités académiques établissent, au travers des cursus qu’elles organisent, des partenariats solides avec des institutions publiques, des entreprises et diverses collectivités, à la fois dans un ancrage local et au niveau international.

L’optimisation des ressources, la gestion des déchets et la promotion de la mobilité douce sont traduites sous forme de divers projets dans les implantations de notre enseignement supérieur. Les autorités de l’enseignement supérieur de la Province de Hainaut portent aussi, lors la rénovation des bâtiments, une attention particulière à l’économie énergétique et à l’aménagement de salles de classes adaptées aux pédagogies alternatives.

3. PROJET PÉDAGOGIQUE

Un projet est une entreprise collégiale qui s'élabore dans une cohérence assurée par le partage de valeurs fondamentales, racines d'un projet de société consciemment assumé.
Les droits des étudiants et les nécessités d'un travail en équipe imposent naturellement un cadre à la liberté pédagogique de chacun.

Les grandes orientations décrites dans le présent projet pédagogique social et culturel déterminent les stratégies choisies par les différentes communautés de l'enseignement supérieur provincial. Elles sont développées dans les projets de la Haute école et de ses départements.

I. APPRENTISSAGE

L'acquisition des savoirs est le résultat de pédagogies actives et différenciées qui valorisent conjointement l'accès à la connaissance et la prise de conscience des mécanismes d'apprentissage.

- Le rôle de l'enseignant est donc de guider l'étudiant dans sa démarche, de l'amener à dépasser le stade de la restitution des matières.

  L'enseignement provincial développe le goût et la volonté d'apprendre, la curiosité, la prise de responsabilité dans le cadre de la formation.

II. ASPECTS RELATIONNELS

- Le projet pédagogique repose sur l'existence d'un dialogue fructueux entre l'enseignant et l'étudiant.

- L'actualisation de la formation et l'engagement de chacun se réalisent dans le cadre d'une équipe dynamique et créative où tous les partenaires sont associés.

- Praticien et chercheur, l'enseignant bâtit son travail sur l'assurance que tous sont susceptibles de mûrir, de s'épanouir et de progresser.

  L'étudiant et son potentiel sont au cœur des préoccupations de l'enseignant.

- La pédagogie de la réussite implique que l'étudiant soit informé régulièrement et objectivement de sa situation d'apprentissage afin qu'il réponde de la manière la plus adéquate aux exigences d'un contrat pédagogique.

III. PÉDAGOGIE D'HUMANISME

- L'enseignant encourage :

  - le questionnement et la recherche de solutions adéquates face aux problèmes rencontrés;
  - la confrontation d'idées et la découverte des autres;
  - la compréhension et l'utilisation de modes d'expression variés;
  - l'élaboration d'un parcours de formation par l'étudiant.

- Au-delà de la formation initiale, l'enseignement supérieur de la Province de Hainaut favorise la formation continue. Celle-ci demande un développement de structures, de moyens adaptés et implique des partenariats avec les acteurs du monde socio- économique de la région.

IV. TRAVAIL EN PROJET

- Celui-ci est centré sur l'activité de l'étudiant.

  Individuel et/ou en groupe, il est axé sur la résolution de problèmes matériels et/ou conceptuels.

  Il privilégie solidarité et collaboration.

  Il développe des compétences pluridisciplinaires et interdisciplinaires.

V. INTERDISCIPLINARITÉ

- Dans une société complexe, l'enseignement doit s'inscrire dans une perspective d'ouverture des diverses disciplines aux autres domaines de formation. Elles visent ainsi leur renforcement.

  L'intégration dans une démarche commune des approches disciplinaires prévaut dans l'élaboration des programmes et des formations.

VI. AUTONOMIE

- La fonction primordiale d'un système éducatif démocratique est de conduire progressivement ceux qu'il forme à l'autonomie.

  Il développe le sens critique des étudiants en les aidant à découvrir la complexité des situations ainsi que la diversité des lectures possibles d'un même événement, à distinguer l'essentiel de l'accessoire, à formuler des hypothèses, à les vérifier, à en délibérer et ensuite à prendre des décisions.

En conclusion, l'enseignement supérieur de la Province de Hainaut développe l'apprentissage de l'autonomie intellectuelle et professionnelle. Il fait découvrir aux jeunes adultes l'intérêt et l'utilité de l'exercice de la fonction de citoyen : un citoyen libre d'esprit, actif, engagé au service d'un projet de liberté, de solidarité et de fraternité.

2ème partie

Projet pédagogique, social et culturel de la HEPH - Condorcet

tel que défini par l'article 4 le décret du 21-02-2019 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles

Résolution du Conseil provincial du 8 septembre 2020

1. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE PAR LA HAUTE ÉCOLE POUR INTÉGRER LES MISSIONS ET FINALITÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR VISÉS AU TITRE 1er, CHAPITRES I ET II, DU DÉCRET DU 7 NOVEMBRE 2021

Le projet pédagogique, social et culturel, dont les options fondamentales pour la Province de Hainaut ont été définies ci-dessus, se concrétise par la définition des moyens à mettre en œuvre par la Haute Ecole Provinciale de Hainaut - Condorcet.

Les différentes dispositions qui engagent la Haute Ecole sont définies par la législation, en particulier le décret du 07-11-2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret Paysage) et le décret du 21-02-2019 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles (décret gouvernance Haute Ecole).

Si la promotion du développement de la personnalité est un élément important des objectifs poursuivis, la Haute Ecole n'en détient pas le monopole. La société dans son ensemble a la responsabilité de privilégier l'épanouissement équilibré de chaque individu. L'étudiant, qui choisit de fréquenter une Haute Ecole, a développé son éducation avec le temps. En complément, la Haute Ecole poursuit une démarche pédagogique qui permettra au jeune adulte d'acquérir graduellement les savoirs, savoir-faire et savoir-être et d'atteindre l'autonomie. La responsabilité de l'étudiant dans son parcours académique sera graduellement assise comme élément essentiel du développement complémentaire de sa personnalité.

L'objectif primordial de la Haute Ecole est d'amener les étudiants à « construire leur savoir » et à prendre une place active dans la cité. L'enseignement supérieur de la Haute Ecole dépasse les limites de l'acquisition des compétences cognitives, bien qu'elles soient un passage obligé et indispensable à l'acquisition des savoir-faire. Son enseignement, basé sur le développement du sens critique, vise simultanément la justesse du savoir et du raisonnement, tout en privilégiant leur concrétisation. Il tente ainsi d'amener les jeunes adultes à jouer un rôle d'acteurs responsables de la vie économique et sociale.

Enfin, l'épanouissement équilibré des étudiants doit impérativement intégrer leur aptitude à être des citoyens responsables, acteurs du changement et de leur avenir.
De manière plus précise, la Haute Ecole met en œuvre des méthodes souples et adaptées à la poursuite de ces objectifs.

La prise de conscience par les étudiants de leur rôle de citoyens responsables est éveillée notamment en les intégrant dans les processus de décision les concernant, fondés sur le principe de la démocratie représentative. Toutefois, si la composante étudiante est expressément reconnue comme partie prenante de la dynamique de la Haute Ecole, l'ensemble des acteurs assurant sa finalité l'est tout autant.

La Haute Ecole garantit la libre expression d'une pensée critique et constructive sur ses objectifs, ses moyens et son fonctionnement. La démarche doit amener toutes les composantes, et notamment les étudiants, à ressentir le désir d'une démocratie opérante et crédible, en mettant tout en œuvre pour arriver à gérer les divergences d'opinion, à développer le processus de délégation et de contrôle, à négocier le consensus, à dégager des décisions et à les faire appliquer.

L'organisation d'élections destinées à désigner les représentants des différentes composantes aux divers niveaux de concertation et de décision éventuelle sera confiée à chacune d'elles, donc aux étudiants en ce qui les concerne, sous l'égide de l'organe de gestion ou de ses délégués.

Une sensibilisation à la participation au vote doit permettre à chacun de prendre conscience de son rôle de citoyen responsable du bon fonctionnement de son environnement démocratique.
Une information, portant sur l'organisation démocratique de la Haute Ecole, sera présentée aux étudiants.

En vue de promouvoir l'épanouissement de l'étudiant et son émancipation, l'autonomie et la responsabilisation lui sont facilitées, dans l'accomplissement des études, par la mise en place de méthodes et d'outils d'apprentissage qui favorisent la participation active et concertée de tous les acteurs.

Cet état d'esprit sera amené comme un besoin par une mise en place d'une pédagogie du contrat qui fait référence au Pouvoir Organisateur, à l'Institution, au département, à la filière de formation, au parcours annuel de l'étudiant, au programme de cours, au profil de l'étudiant et de la profession visée. Cette approche favorise la participation concertée de tous les membres de la communauté de la Haute Ecole.

Une méthodologie d'apprentissage du métier d'étudiant est mise en pratique, qui puisse se transposer et être adaptée par la suite dans la vie active. A titre indicatif, des séminaires sur la prise de notes, la gestion du temps, l'analyse et la synthèse des matières devront aider l'étudiant à s'inscrire pleinement dans les réalités de l'enseignement supérieur et le préparer ainsi à s'insérer dans la vie active.

La responsabilisation de l'étudiant est encouragée par la mise en place de moyens de remédiation à caractère volontariste. Ceci peut encore être favorisé par la création de postes de tutorat assumés par certains étudiants volontaires.

L'accès à des outils de formation auto-évaluative lui est proposé. Le Campus numérique destiné aux étudiants peut être utilisé à cet effet.

L'intégration future des étudiants dans la cité est, entre autres, réalisée, selon les finalités, par une pédagogie ouverte au monde extérieur et s'appuyant sur une pratique professionnelle qualifiante. Elle est notamment concrétisée, en fonction des départements, par différentes visites complétant la formation *in situ*

L'apprentissage d'un rôle professionnel actif est assuré par des stages diversifiés de durée suffisante en milieu de travail, par la mobilité, par les voyages d'études, par les collaborations des entreprises et des centres de recherche dans la réalisation des projets de fin d'études.

Les moyens et l'encadrement hautement qualifié, adapté à chaque finalité, sont, en fonction des possibilités, mis à disposition pour assurer prioritairement ces objectifs.

2. DÉFINITION DES MISSIONS DE LA HAUTE ÉCOLE, DE L'ARTICULATION DE CES MISSIONS ENTRE ELLES ET DE LA DISPONIBILITÉ DES ACTEURS, NOTAMMENT LES ENSEIGNANTS, DANS LE CADRE DE CES MISSIONS

Les missions de la Haute Ecole sont indiquées à l'article 2 du décret du 07-11- 2013 dit décret Paysage :

- la mission première de la Haute Ecole est d'offrir des cursus d'enseignement supérieur et des formations supérieures initiales et continues organisés dans les différents départements de la Haute Ecole, et de certifier les savoirs et compétences acquis correspondants.

- complémentairement, la Haute Ecole a pour mission de participer à des activités individuelles ou collectives de recherche, d'innovation ou de création, avec une finalité scientifique appliquée (article 5, §1er, du même décret).

- en outre, la Haute Ecole a pour mission de mettre son expertise, en toute indépendance, au service de la collectivité via l'écoute des besoins sociétaux, par le biais de collaborations ou par un dialogue qu'elle peut nouer avec les milieux éducatifs, sociaux, culturels, économiques et politiques.

Pour notre Haute Ecole, ces missions pourront privilégier les besoins de la région d'implantation sans toutefois négliger les ouvertures et les collaborations avec les autres centres d'enseignement. Elles exploiteront l'expertise des départements de la Haute Ecole.

A titre d'exemple pour sa mission première, parallèlement à l'organisation des formations initiales dont la Haute Ecole a l'habilitation, l'offre de formation continue pourra proposer des formations de recyclage et des formations complémentaires.

Certaines de ces formations pourront aboutir à la délivrance d'un certificat reconnu par l'ARES. Encore à titre d'exemple, les activités complémentaires pourront proposer :

- des activités favorisant le rapprochement entre les enseignements secondaire et supérieur

- des séminaires, des rencontres, des colloques, des manifestations culturelles

- des collaborations pour des conseils, des travaux d'expertises, des enquêtes

- des activités de recherche appliquée en collaboration avec des centres de recherche universitaires, publics ou privés, afin de promouvoir des approches nouvelles et des transferts de connaissances

- des participations à des programmes européens de mobilité des étudiants

- des participations à des programmes européens et internationaux

- des actions de développement régional des actions de coopération.

En plus des activités d'enseignement nécessitant une grande disponibilité pour les aspects pédagogiques et la mise à jour continuelle des connaissances, les enseignants devront pouvoir s'inscrire dans les différentes missions définies par les organes de gestion et consultatifs de la Haute Ecole et en retirer profit pour leurs enseignements.

3. DÉFINITION DES SPÉCIFICITÉS DE L'ENSEIGNEMENT DE TYPE COURT ET/OU DE TYPE LONG DISPENSÉ PAR LA HAUTE ÉCOLE

L'enseignement supérieur s'adresse à une population d'étudiants qui satisfont aux conditions d'accès fixées par l'article 107 du décret Paysage.

Conformément aux missions de l'enseignement supérieur, il s'agit de préparer chacun à s'insérer dans la vie sociale, et notamment à l'exercice d'une profession en qualité d'acteur, de responsable ou de cadre.

Les formations organisées par la Haute Ecole répondent à certaines exigences communes à tout l'enseignement supérieur notamment pour les formations initiales, qu'elles soient de type court ou de type long.

EXIGENCES COMMUNES AUX ENSEIGNEMENTS DE TYPE COURT ET DE TYPE LONG

Dans la Haute Ecole Provinciale de Hainaut - Condorcet, toutes les formations proposées partagent des valeurs et des objectifs communs, et s'inscrivent dans un même projet éducatif.

L'enseignement supérieur organisé dans la Haute Ecole ne se limite pas à faire acquérir des compétences cognitives, bien qu'elles soient un passage obligé et indispensable à l'acquisition du savoir-faire. L'acquisition d'un savoir est analysée pour servir de fondement au développement du sens critique, de la mise en évidence du domaine de validité ou de la relativité des théories, de la faculté de distinguer l'essentiel de l'accessoire et du sens de la prise de décision.

La démarche de formation supérieure procède d'une pédagogie du projet qui s'appuie sur les motivations et les acquis de l'étudiant. Elle favorise les actions menées en partenariat, prend en compte des éléments de structure, détermine des procédures et des systèmes d'évaluation.

La procédure repose aussi sur une pédagogie interactive différenciée qui entretient un lien actif et permanent entre la théorie et la pratique. Elle favorise une différenciation des méthodes en fonction des finalités et des besoins. Elle encourage l'ouverture vers le monde.

En hautes écoles, et particulièrement à la Haute Ecole Provinciale de Hainaut - Condorcet, cette pédagogie est généralement inductive partant d'actions concrètes vers les généralisations conceptuelles. Elle répond à une démarche de proximité entre l'enseignant et l'étudiant, et est à l'opposé d'un processus de massification. Ceci a nécessairement une répercussion sur ses besoins spécifiques d'organisation, d'infrastructure et d'encadrement.

Son approche permet également de jouer un rôle positif dans l'émancipation culturelle d'une région. Ce rôle social est souligné et favorisé.

ASPECTS SPÉCIFIQUES À L'ENSEIGNEMENT DE TYPE COURT OU À L'ENSEIGNEMENT DE TYPE LONG

A l'intérieur du cadre d'exigence pédagogique global repris ci-dessus, chaque type d'enseignement de notre Haute Ecole (type court ou type long) connaît aussi des exigences spécifiques. Les départements qui l'organisent développent des moyens d'action adaptés qui lui sont propres. Il est d'ailleurs tiré parti des complémentarités possibles entre ces 2 types d'enseignement.

Les cursus de l'enseignement supérieur de TYPE COURT, organisés en un seul cycle, sont donc sanctionnés par le grade académique de bachelier (professionnalisant) après des études correspondant à 180 ou 240 crédits.

La durée de ces études est de 3 ou 4 années minimum, respectivement.
A la Haute Ecole Provinciale de Hainaut - Condorcet, tous les départements organisent de l'enseignement supérieur de type court.

Ce type d'enseignement a une finalité professionnalisante, c'est-à-dire qu'il vise à intégrer rapidement l'étudiant diplômé dans le marché du travail. Dans ce type d'études, les stages en milieu professionnel constituent un élément essentiel des programmes tout en laissant une large place à la formation générale, théorique et pratique.

La formation de type court vise à l'efficacité opérationnelle immédiate sur le terrain de chacune des professions concernées. Dans cette formation, l'étudiant développe et actualise ses connaissances par les nouveaux apports –selon le domaine d'études. La pédagogie adoptée exploite l'articulation des apprentissages théoriques et des activités pratiques, notamment par les stages de durée significative. Durant sa formation, l'étudiant est aussi sensibilisé à la démarche de recherche appliquée dans le domaine auquel il se forme.

Le travail de fin d'études tient de cette préoccupation : il permet, par un travail personnel, de mettre en évidence notamment l'autonomie, le sens critique, les qualités personnelles et les compétences professionnelles de l'étudiant..

L'objectif global de la formation de type court est de former des professionnels de haut niveau, capables à la fois d'exercer au mieux leur métier en toute autonomie, et aptes à mener en permanence une réflexion critique et novatrice sur leurs propres pratiques et démarches.

Les cursus de l'enseignement supérieur de TYPE LONG sont organisés en 2 cycles. Les études du 1er cycle, de 180 crédits (durée de 3 années minimum), sont sanctionnées par le grade académique de bachelier (de transition) ; les études de 2e cycle, de 60 ou 120 crédits (durée de 1 ou 2 années minimum, respectivement) permettent d'obtenir le grade académique de master.

A la Haute Ecole Provinciale de Hainaut - Condorcet, la majorité des départements organisent de l'enseignement supérieur de type long.

Ce type d'études offre des formations à la fois théoriques, scientifiques et opérationnelles. Les programmes de formation comprennent :

- des cours généraux qui favorisent le développement de l'analyse, de l'esprit critique et qui offrent un bagage culturel précieux pour l'épanouissement personnel et l'intégration dans la vie sociale ;

- des cours à orientation professionnelle spécifique ;

- dans certains cursus, une formation linguistique importante, facteur d'insertion dans un environnement international.

Le premier cycle vise l'acquisition des savoirs et des savoir-faire généraux ainsi que le développement d'une capacité d'analyse et de réflexion scientifique et philosophique.

Le deuxième cycle propose des cours plus spécialisés et plus orientés vers des compétences et des savoir-être professionnels, en mettant notamment l'étudiant en situation d'auto-apprentissage. Les étudiants mènent des activités au sein de diverses entreprises publiques ou privées sous la forme de stages professionnels et/ou de participation à des activités de recherche scientifique appliquée. Ils sont encadrés par des professionnels de terrain qui vivent au quotidien l'évolution et l'adaptation aux données nouvelles.

La confrontation à la recherche appliquée suppose une maitrise des exigences scientifiques liées à l'enseignement de type long.

Après l'obtention d'un master en 120 crédits, les diplômés qui le souhaitent peuvent être ensuite orientés vers une institution universitaire et envisager la réalisation d'un doctorat à l'université, ce qui peut impliquer des conditions complémentaires d'accès.

BACHELIER (NIVEAU 6)

Le grade de bachelier est décerné aux étudiants qui :

- ont acquis des connaissances approfondies et des compétences dans un domaine de travail ou d'études qui fait suite à et se fonde sur une formation de niveau d'enseignement secondaire supérieur. Ce domaine se situe à un haut niveau de formation basé, entre autres, sur des publications scientifiques ou des productions artistiques ainsi que sur des savoirs issus de la recherche et de l'expérience ;
- Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences dans le cadre d'une activité socio-professionnelle ou de la poursuite d'études et ont prouvé leur aptitude à élaborer et à développer dans un domaine d'études des raisonnements, des argumentations et des solutions à des problématiques ;
- sont capables de collecter, d'analyser et d'interpréter, de façon pertinente, des données - généralement, dans leur domaine d'études - en vue de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques qui intègrent une réflexion sur des questions sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques ;
- sont capables de communiquer, de façon claire et structurée, à des publics avertis ou non, des informations, des idées, des problèmes et des solutions, selon les standards de communication spécifiques au contexte ;
- ont développé les stratégies d'apprentissage qui sont nécéssaires pour poursuivre leur formation avec un fort degré d'autonomie.

MASTER (NIVEAU 7)

Le grade de master est décerné aux étudiants qui :

- ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en oeuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création ;
- sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études ;
- sont capables de mobilier ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques ;
- sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents ;
- ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes.

4. DÉFINITION DES SPÉCIFICITÉS DE L'ENSEIGNEMENT LIÉES AU CARACTÈRE DE LA HAUTE ÉCOLE ET LES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR MAINTENIR CES SPÉCIFICITÉS

La Haute Ecole Provinciale de Hainaut - Condorcet constitue un élément d'attractivité et de développement multidisciplinaire dans une province marquée par la vie rurale et l'innovation agricole, par une histoire industrielle et l'innovation technologique, par des réalisations sociales, économiques, pédagogiques, artistiques et culturelles, et par des réalisations dans les domaines de la santé.

Le caractère non confessionnel et neutre de la HEPH - Condorcet ne peut que favoriser les échanges avec des personnes dont les spécificités culturelles et religieuses sont parfois très différentes.

Le caractère public de la HEPH - Condorcet implique une ouverture à tous les étudiants et notamment à ceux venant de milieux socialement et culturellement défavorisés. Des moyens sont mis en œuvre pour amener chaque individu au maximum de ses potentialités, au bénéfice du progrès de la société en général.

Le projet éducatif de notre Haute Ecole, son projet de société, présentés plus haut, son adhésion à la Charte de l'Enseignement Officiel et le respect de la neutralité défini par la résolution du Conseil Provincial du 22 décembre 1994 sont garants de sa spécificité.

En conformité avec le décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement, dans la démarche pédagogique de la Haute Ecole, les faits sont exposés et commentés, que ce soit oralement ou par écrit, avec la plus grande objectivité possible, la diversité des idées est acceptée, l'esprit de tolérance est développé et chacun est préparé à son rôle de citoyen responsable dans une société pluraliste.

Cette démarche s'inscrit dans le respect des convictions de chacun, pour autant qu'elles soient compatibles avec notre Constitution, nos lois, et les textes fondateurs de la démocratie, comme la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et les conventions internationales relatives aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant.

La HEPH - Condorcet défend le principe du libre examen, c'est-à-dire le droit pour chacun à la liberté de conscience et à la réflexion critique, en dehors de toute référence à un dogme ou à une vérité imposée. C'est aussi le droit de remettre en question les idées reçues et les préjugés.

5. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR PROMOUVOIR LA RÉUSSITE ET LUTTER CONTRE L'ÉCHEC

Conformément au Décret du 18 juillet 2008 démocratisant l'enseignement supérieur, œuvrant à la promotion de la réussite des étudiants et créant l'Observatoire de l'enseignement supérieur, au Décret « Paysage » du 07 novembre 2013 et au Décret « Gouvernance » du 21 février 2019, la HEPH-Condorcet entend :

- faire de l'aide à la réussite une priorité et une préoccupation permanentes ;
- favoriser la réussite des étudiants et garantir un accès pour tous ;
- donner les meilleures chances de réussite aux étudiants à travers des pédagogies innovantes et fédératrices ainsi qu'à travers un accompagnement spécifique et personnalisé.

A la HEPH - Condorcet, la pédagogie de la réussite est centrée sur l'étudiant, considéré comme acteur de sa propre réussite.
La pédagogie privilégie les attitudes et les comportements des enseignants qui valorisent les potentialités de l'étudiant, considéré individuellement. Il s'agit d'amener graduellement l'étudiant à construire son savoir-être pour accepter et contrôler les efforts nécessaires à l'acquisition des attitudes, des savoirs et des savoir-faire compatibles et indispensables à la prise en charge ultérieure de sa vie professionnelle.
Les enseignants sont à l'écoute des difficultés évoquées par l'étudiant dans le cadre de ses études et de ses éventuels problèmes sociaux.

La HEPH-Condorcet s'inscrit, dès lors, dans une démarche forte de promotion de la réussite, en particulier à destination de ses étudiants de début de cycle, dans un contexte de massification de l'enseignement supérieur, et d'hétérogénéité des profils des primo-arrivants.

Pour mener à bien sa mission d'aide à la réussite et pour centrer la réflexion sur ces questions, le Service d'Appui à l'Étudiant s'organise en trois cellules : le service d'information et d'orientation (SIO), le service promotion de la réussite (SPR) et le service d'accompagnement pédagogique de l'enseignement provincial supérieur (SAPEPS). Ces services sont constitués notamment de psychopédagogues, de psychologues et de conseillères en orientation et sont accessibles gratuitement tout au long de l'année académique à l'ensemble des étudiants et potentiels futurs étudiants. Il est à noter que, l'équipe SAPEPS interne à la HEPH Condorcet » se distingue de l'équipe SAPEPS de la Province du Hainaut.

Le suivi pédagogique est également assuré lors des activités de stages ou de l'élaboration du travail de fin d'études.

Une didactique de l'accès à l'information et un choix judicieux d'outils pédagogiques, offerts aux étudiants, contribueront à un apprentissage autonome.

Les enseignants s'efforceront d'optimiser les moyens mis à leur disposition par l'Organe de gestion sur avis du Conseil pédagogique, où siègent des représentants des étudiants.

D'autres actions de soutien aux étudiants découlent aussi du décret du 21 février 2019. - Décret fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles.
Dans son titre IV, ce décret octroie aux EES des subsides sociaux et institue, dans chaque HE, un conseil social pour la gestion de ces subsides, avec pour mission d'organiser des aides tant individuelles que collectives aux étudiants afin de leur garantir des conditions de vie propices à l'investissement dans leur projet d'étudiant.

A cet effet, la Haute Ecole provinciale de Hainaut-Condorcet organise notamment :

- Une aide financière et sociale directe et individuelle aux étudiants, dans un climat de confiance et de discrétion ;
- Un soutien psychologique ;
- La promotion du bien-être par le sport, en s'appuyant sur une commission sportive ;
- La promotion du bien-être par la culture, en proposant aux étudiants des participations stimulantes, qui favorisent leur prise de conscience d'un certain nombre d'enjeux sociétaux, leur maturation et leur ouverture sur leur environnement ;
- Le bien-être global des étudiants, à travers des projets collectifs utiles au sein d'une communauté étudiante.

Par ailleurs, la formation pédagogique continue des enseignants est soutenue en interne par le Service d'Appui Pédagogique. Les objectifs poursuivis s'inscrivent dans le plan stratégique de la Haute École, notamment en encourageant la diversification des méthodes d'enseignement et d'évaluation, en soutenant les dispositifs pédagogiques innovants et en développant une offre de formation continue pertinente répondant aux attentes des enseignants.

Le développement professionnel des enseignants tout au long de leur carrière est un levier indispensable à l'amélioration des enseignements. La Haute École accompagne l'enseignant dans ses premiers pas au sein de l'institution. Tout au long de sa carrière, elle engage l'enseignant dans l'analyse et l'évaluation continue de ses enseignements. Elle identifie les dispositifs inspirants réalisés par les enseignants et participe à leur diffusion tant au sein de la Haute École qu'en dehors.

Le Service d'Appui Pédagogique favorise le partage d'expériences et de ressources entre les enseignants de la Haute École. Il accompagne les enseignants dans leurs réflexions pédagogiques et développe un catalogue d'actions variées.

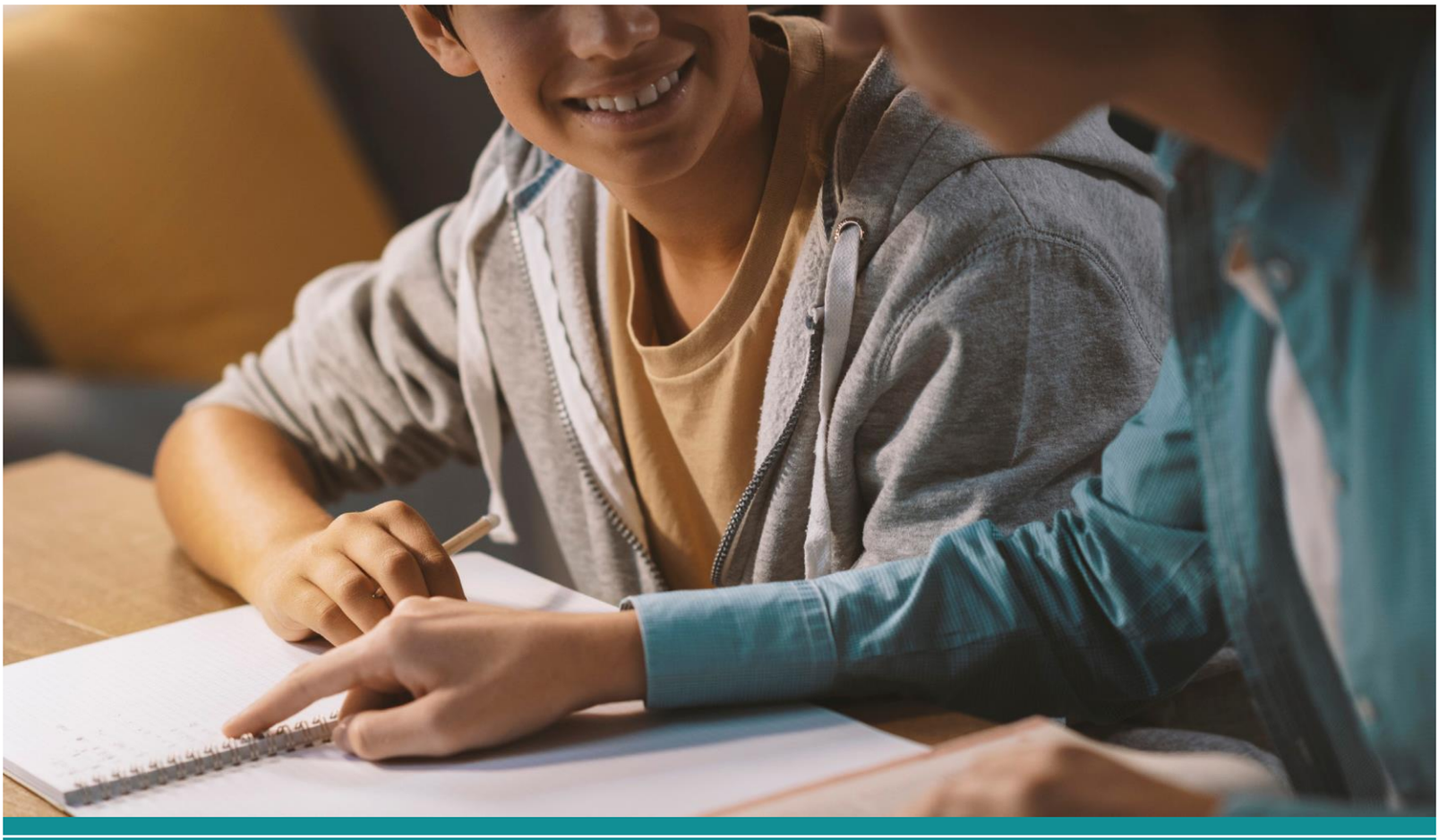

6. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR ASSURER LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE ET ENSEIGNANTE AVEC LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ORGANISMES D'ACCUEIL BELGES ET ÉTRANGERS

La mobilité étudiante inclut toute démarche entreprise par un étudiant pour parfaire sa formation hors de l'établissement dans lequel il étudie. La mobilité enseignante ou celle d'un membre du personnel non enseignant inclut toute démarche entreprise par cet enseignant ou ce membre du personnel pour parfaire sa formation ou partager son expertise professionnelle hors de l'établissement dans lequel il travaille.

A l'heure de la mondialisation, la mobilité étudiante s'inscrit dans les objectifs généraux du décret Paysage (art. 3, §1er, 2° : promouvoir l'autonomie et l'épanouissement des étudiants) : par la participation à de nouvelles expériences, la découverte d'autres pratiques et d'autres cultures, et l'enrichissement personnel qu'elle permet, la mobilité est un des piliers de la politique d'ouverture sur le monde de la Haute École provinciale de Hainaut-Condorcet.

Toute démarche de mobilité est donc encouragée par notre Haute École notamment par le biais de collaborations et de partenariats avec d'autres établissements d'enseignement supérieur ou avec des organismes du monde scientifique, éducatif, professionnel ou culturel –en particulier dans le cadre du Pôle hainuyer mais aussi à l'étranger (art. 53 et 81-82 du décret Paysage).

La mobilité « interne » des étudiants est en lien avec leur parcours académique : elle vise des matières telles que le « *passage vers différents types d'institution d'enseignement supérieur, passerelles, fluidité des parcours…* » (courrier du 16 décembre 2014 du président du Conseil d'administration de l'ARES au président de la Commission de la mobilité). La mobilité « externe » est plutôt en lien avec les échanges entre établissements, nationaux ou internationaux, et est notamment du ressort du Service des Relations Internationales de la Haute École.

Dans chacune de ces démarches de mobilité visant les étudiants ou les enseignants, les services de la Haute Ecole gèrent aussi bien la mobilité « sortante » (c'est-à-dire étudiants ou enseignants en mobilité depuis notre Haute École vers un partenaire) que la mobilité « entrante » (c'est-à-dire étudiants ou enseignants étrangers venant suivre une partie de leur formation dans notre Haute École).

Enfin, la Haute école propose également l' « Internationalisation at Home » afin de permettre à tous les étudiant.e.s et personnels de la HEPH Condorcet, de profiter en permanence, sans mobilité physique, des multiples bénéfices de l'internationalisation.

A. MOBILITÉ INTERNE DES ÉTUDIANTS (PARCOURS ACADÉMIQUE)

La construction d'un parcours de vie se fait par étapes et n'est pas nécessairement linéaire.
Ainsi, un diplômé d'une haute école peut envisager de poursuivre des études à l'université afin d'accéder à un master universitaire ; un étudiant, à mi-parcours dans ses études, peut souhaiter se réorienter dans un autre cursus d'enseignement en haute école ou à l'université ; un professionnel peut souhaiter entamer ou reprendre des études supérieures afin d'évoluer dans sa carrière.
Ces constats reflètent des réalités inhérentes à la société actuelle.
Notre Haute École a la volonté de répondre à ces besoins sociétaux. Le cadre législatif actuel fournit les outils permettant ces différentes démarches de fluidité de parcours :

- tout diplômé de l'enseignement supérieur de type court (porteur d'un bachelier professionnalisant) peut accéder à l'un ou l'autre master sous certaines conditions de mise à niveau (enseignements supplémentaires).

L'éventail de ces « passerelles » est fixé par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 août 2017 *pris en application de l'article 111, § 2, 1°, du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études*.

- les autres situations de passerelle ou de réorientation du parcours relèvent du processus des admissions personnalisées (art. 117 & sqq. du décret Paysage) : l'institution où l'étudiant veut poursuivre ou reprendre des études peut admettre celui-ci sur base de son dossier.

  Dans ce cas, l'étudiant peut être dispensé d'une partie du programme d'études grâce à la « valorisation des acquis », c'est-à-dire en valorisant des parties d'études déjà réussies, des formations suivies auprès d'acteurs de formation tels que le FOREM, ou une expérience professionnelle ou personnelle.

Au-delà de ces possibilités légales, notre Haute École soutient et accompagne de telles démarches en les facilitant via des collaborations avec ses partenaires notamment au sein du Pôle hainuyer. Le candidat est orienté vers l'institution visée et, chaque fois que c'est possible, un allégement de la lourdeur du processus est recherché.

B. MOBILITÉ EXTERNE NATIONALE ET INTERNATIONALE DES ETUDIANTS

Le décret Paysage prévoit, aux art. 81 et 82, que des conventions puissent être « conclues avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, en Communauté française ou extérieurs à celle- ci », en vue de coorganiser des enseignements ou de codiplômer.

Les mesures décrétales relatives aux cohabilitations conditionnelles ont amplifié le processus de mobilité externe nationale.

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Haute École Provinciale de Hainaut - Condorcet développe la mobilité des étudiants dans le cadre d'enseignements organisés en commun, en tout ou en partie, ou des séminaires sur base de conventions conclues avec des partenaires, principalement au sein du Pôle hainuyer: hautes écoles, universités ou établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale.

Dans ce processus de mobilité où les enseignements ont lieu en commun, les étudiants des établissements partenaires sont accueillis dans notre Haute École (mobilité « entrante ») ; en contrepartie les étudiants de notre Haute École sont accueillis dans les établissements partenaires (mobilité « sortante »).

Au niveau international, notre Haute École participe aux programmes européens d'échange et de mobilité tels que les programmes Erasmus+. Hors de l'Europe, les étudiants peuvent effectuer des mobilités pour des études ou des stages dans le cadre des programmes Erasmus+, FAMES et ARES.

Ces démarches de mobilité sont gérées par le Service des Relations Internationales de la Haute École qui encourage tous les étudiants à participer à une mobilité internationale, les conseille dans leurs projets personnels et les prépare administrativement et psychologiquement en conformité avec les règles édictées par les bailleurs de fonds dont la Commission européenne. Le SRI organise différentes activités de sensibilisation en lien avec les thématiques prioritaires des bailleurs de fonds.

C. MOBILITÉ DES ENSEIGNANTS

L'ouverture sur le monde dans ses aspects économiques, sociaux, culturels et technologiques ainsi que l'actualisation des compétences et des enseignements est une préoccupation permanente de la Haute École.

Dans cette optique, la Haute École encourage et favorise le développement de relations avec d'autres institutions d'enseignement, de formation, de recherche et de services, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

C'est pourquoi, la Haute École soutient la mobilité de ses enseignants et participe activement aux programmes d'échanges européens et internationaux via son Service des Relations Internationales. Celui-ci facilite aussi l'accueil de professeurs, d'experts étrangers et des auxiliaires de conversation.

Ainsi, dans le cadre de diverses collaborations, notre Haute École met plusieurs de ses enseignants à disposition d'autres établissements et accueille plusieurs enseignants des établissements partenaires.

Par ailleurs, la Haute École conduit des projets de coopération au développement ou agit comme partenaire de tels projets. Elle organise également au sein de ses implantations ou en partenariat avec des institutions extérieures des formations continues pour des professionnels et des chercheurs des pays du Sud.

Elle participe aussi à des missions internationales, royales ou ministérielles.

7. DESCRIPTION DES MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA PARTICIPATION DES ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE AU SEIN DE LA HAUTE ÉCOLE ET DE CIRCULATION DE L'INFORMATION RELATIVE NOTAMMENT AUX DÉCISIONS DES AUTORITÉS DE LA HAUTE ÉCOLE

A. PARTICIPATION DES ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

La vie de la Haute Ecole repose sur un fonctionnement essentiellement démocratique fondé sur la participation active de l'ensemble de la communauté éducative. Cette participation s'exerce au travers du Conseil de gestion, du Conseil pédagogique du Conseil social et des Conseils de département.

Ces conseils sont constitués d'enseignants, d'étudiants et, le cas échéant, de représentants du Pouvoir Organisateur, de membres du personnel administratif suivant les prescrits légaux.

Au sein de la Haute Ecole, les Conseils de département jouent un rôle de courroie de transmission en tant que lieu de réflexion dans chaque département et d'unité centrale compétente en matière pédagogique et d'organisation. Chaque Conseil de département travaille en collaboration étroite avec les autres conseils notamment avec le Conseil pédagogique.

Par ailleurs, la représentation générale des étudiants au sein de la Haute Ecole est assurée par le Conseil des étudiants dont la composition et les modalités de fonctionnement sont fixées par lui-même. Dans notre Haute Ecole, le Conseil des étudiants est constitué en ASBL, ce qui garantit son indépendance.

B. CIRCULATION DE L'INFORMATION

Le processus de communication comprend (1) une circulation horizontale de l'information à l'intérieur de chaque composante d'acteurs (enseignants, étudiants, etc.) et (2) une circulation verticale bilatérale de l'information (partant de la direction vers les enseignants et les étudiants, et inversement ; des enseignants vers les étudiants et inversement ; etc.)

Les mandataires élus au sein des conseils de la Haute Ecole sont tenus d'informer leurs mandants respectifs. Sur décision de l'organe de gestion, des moyens de diffusion sont mis à disposition des groupes de mandataires.

L'information destinée aux étudiants est transmise par publication sur l'eCampus, via le recours aux listes de diffusion, via des notes affichées aux valves des étudiants, via les secrétariats ou par voie électronique.

L'information destinée aux membres du personnel est communiquée par publication sur l'eCampus, via le recours aux listes de diffusion, par la diffusion de notes de service, par l'affichage à des valves officielles, lors de séances d'information, ou encore par des courriers électroniques.

La communication externe est assurée par la Cellule Communication de la Haute Ecole, sur le site www.condorcet.be et sur les réseaux sociaux ; à l'occasion également par des communiqués de presse, par de l'affichage public et lors de la participation de la Haute Ecole à différents salons.

8. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR INTÉGRER LA HAUTE ÉCOLE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET CULTUREL

La Haute École Provinciale de Hainaut - Condorcet tend, dans un climat de partenariat, à participer aux différentes facettes du développement de son milieu en liaison avec les différents services provinciaux concernés.

Moyennant accord contractuel préalable, les infrastructures techniques, culturelles ou sportives pourront être mises à la disposition des communautés socioculturelles et économiques de la région d'implantation.

La Haute École accueille des organisations extérieures dont les objectifs respectent les finalités et la spécificité de son projet de société. En particulier, les collaborations avec la Direction Générale des Affaires Sociales (D.G.A.S.) et avec la Direction Générale des Affaires Culturelles (D.G.A.C.) seront recherchées.

La Haute École organise, souvent en partenariat avec d'autres hautes écoles ou universités, des :

- formations continues et des recyclages ;
- séminaires, journées d'études, colloques ;
- expositions thématiques ;
- manifestations culturelles et sportives.

Depuis octobre 2009, l'intégration de la Haute École dans le Pôle Hainuyer a permis la mise en commun de ressources documentaires, techniques et humaines des établissements qui le composent. Grâce au Pôle Hainuyer, des journées scientifiques, des colloques sur des thèmes tels que la qualité, la mobilité, les passerelles ou la multiculturalité sont organisés.

Au niveau de la recherche appliquée et des services à la région, la Haute École développe, dans les limites des moyens dont elle dispose, des coopérations avec les milieux professionnels, avec les organismes publics de développement et avec les centres de recherche.

Par ailleurs, la Haute École Condorcet développe, au sein de ses cursus, une pédagogie entrepreneuriale en partenariat avec Wallonie Entreprendre.

Cette approche permet notamment le développement d'un esprit entrepreneurial et d'innovation rendant les étudiants plus susceptibles de chercher des solutions créatives aux défis auxquels ils sont confrontés Elle contribue ainsi à la création d'emplois et à la une croissance économique locale.

9. DÉFINITION DES MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ AU SEIN DE LA HAUTE ÉCOLE

La démarche qualité déployée par la Haute Ecole Provinciale de Hainaut - Condorcet s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et vise à développer une culture interne qui promeut la qualité.

Cette démarche vise la satisfaction de toutes les parties prenantes de l'institution : en effet, une qualité accrue et permanente profite aux étudiants, aux enseignants et administratifs, mais aussi à tous les partenaires publics et privés.

La démarche qualité mise en place dans notre Haute Ecole suit les références et lignes directrices européennes (ESG) ciblant un apprentissage et un enseignement centré sur l'étudiant.

La démarche consiste notamment à : (1) développer les bonnes pratiques avec la mise en œuvre de procédures de fonctionnement ; (2) s'autoévaluer et mener une analyse réflexive dans divers domaines et avec différents outils, tels que :

- l'évaluation externe de la qualité de l'enseignement supérieur via l'AEQES (Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur) conformément au décret du 22-02-2008 *portant diverses mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française* ;

- l'évaluation systématique des enseignements par les étudiants, conformément au décret du 18-07-2008 *démocratisant l'enseignement supérieur, œuvrant à la promotion de la réussite des étudiants et créant l'Observatoire de l'enseignement supérieur* ;

- la plate-forme Qualité de l'e-Campus, qui offre un éventail de ressources destinées aux membres du personnel et, en partie, aux étudiants pour les aider dans leurs diverses demandes, formalités, missions ou activités.

Le service transversal Qualité de la Haute Ecole a pour mission de gérer la politique Qualité de l'institution : mise en œuvre, sensibilisation des acteurs de terrain à la démarche qualité, préparation et suivi des audits, suivi des décisions d'amélioration…

Dans une vision à long terme de cette politique Qualité, la Haute Ecole a décidé de se doter d'un outil de pilotage essentiel : le Plan stratégique. Celui-ci sert de processus méthodologique pour établir les grandes orientations de la Haute Ecole et les moyens à mettre en œuvre pour les réaliser.

Le plan stratégique reprend :

- les grands objectifs stratégiques définis par la Haute École.

- les objectifs opérationnels propres à chaque objectif stratégique ainsi que les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

- des indicateurs de mesure afin de suivre l'avancée de la démarche qualité.

10. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE PAR LA HAUTE ÉCOLE POUR FAVORISER L'INTERDISCIPLINARITÉ AU SEIN D'UN DOMAINE D'ÉTUDES OU ENTRE LES DOMAINES D'ÉTUDES ORGANISÉS PAR LA HAUTE ÉCOLE

Quelle que soit la discipline intégrée à une formation, le cloisonnement résulte d'un certain arbitrage. Il est impossible de la contenir dans ses limites d'origine. La perspective interdisciplinaire est une évidence et une nécessité. Elle est donc encouragée par la Haute Ecole.

Il s'agit de soumettre le discours de chaque discipline au regard des autres, de dégager des principes généraux communs sans pour autant négliger l'étude des principes organisateurs spécifiques.

L'interdisciplinarité facilite la généralisation et les transferts de connaissances et/ou de compétences. Celles acquises par les étudiants seront non seulement verticales mais aussi transversales. L'accent sera mis et l'attention sera attirée sur l'utilisation de concepts provenant d'autres disciplines.

L'interdisciplinarité est favorisée par des activités nécessitant sa pratique au sein de la Haute Ecole.

Elle est mise en œuvre par la « pédagogie du projet » organisée autour de la résolution d'une problématique rencontrée dans la pratique professionnelle. Elle résulte de la nécessité d'envisager l'apprentissage comme étant l'activité qui donne du sens à la réalité.

Ainsi, des aides pédagogiques, des activités d'apprentissage, des cours à option, des séminaires, des formations continues peuvent être organisés en collaboration avec plusieurs départements ou au sein d'un même département à l'intention des étudiants d'autres départements.

Des travaux de fin d'études et de recherche appliquée dans les différents domaines concernés par les enseignements dispensés peuvent créer des attitudes profitables à la prise de conscience des interdépendances et à l'évolution des disciplines enseignées. Selon les opportunités et les moyens disponibles, il en sera de même lors de la préparation, de la supervision et de l'évaluation des stages en l'organisant en équipes pluridisciplinaires.

11. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE PAR LA HAUTE ÉCOLE POUR EXÉCUTER LE DÉCRET DU 30 JANVIER 2014 RELATIF À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR INCLUSIF, TEL QUE MODIFIÉ

Le décret du 30-01-2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif pour les étudiants en situation de handicap offre un cadre permettant aux étudiants à besoins spécifiques de faire valoir leurs droits à poursuivre des études supérieures en bénéficiant d'aménagements raisonnables.

Un exemple de mesure répondant à des besoins spécifiques potentiels est l'adaptation des infrastructures aux personnes à mobilité réduite.

La Haute Ecole Provinciale de Hainaut - Condorcet, forte de la réelle avancée sur le plan humain apportée par ce cadre décrétal, a fait de cette démarche un objectif majeur en axant ses actions sur les recommandations de la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI).

Pratiquement, la Haute Ecole s'est dotée d'une cellule spécifique au sein de son Service d'Appui à l'Etudiant (SAE) : le SAPEPS (un SAA : Service d'Accueil et d'Accompagnement). Ce service dispose de moyens spécifiques afin de d'accompagner, soutenir et apporter les aides adéquates aux étudiants qui en feraient la demande.

Le SAPEPS est également reconnu par l'AVIQ comme service d'accompagnement pédagogique.

Par ailleurs, la Haute Ecole agit en étroite relation avec les autres niveaux de l'enseignement provincial. Elle coordonne ses actions avec l'enseignement secondaire et l'enseignement de promotion sociale, qui disposent chacun de leur propre décret inclusif :

- le décret du 07-12-2017 *relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire, fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques* ;

- le décret du 30-06-2016 *relatif à l'enseignement de promotion sociale inclusif*.

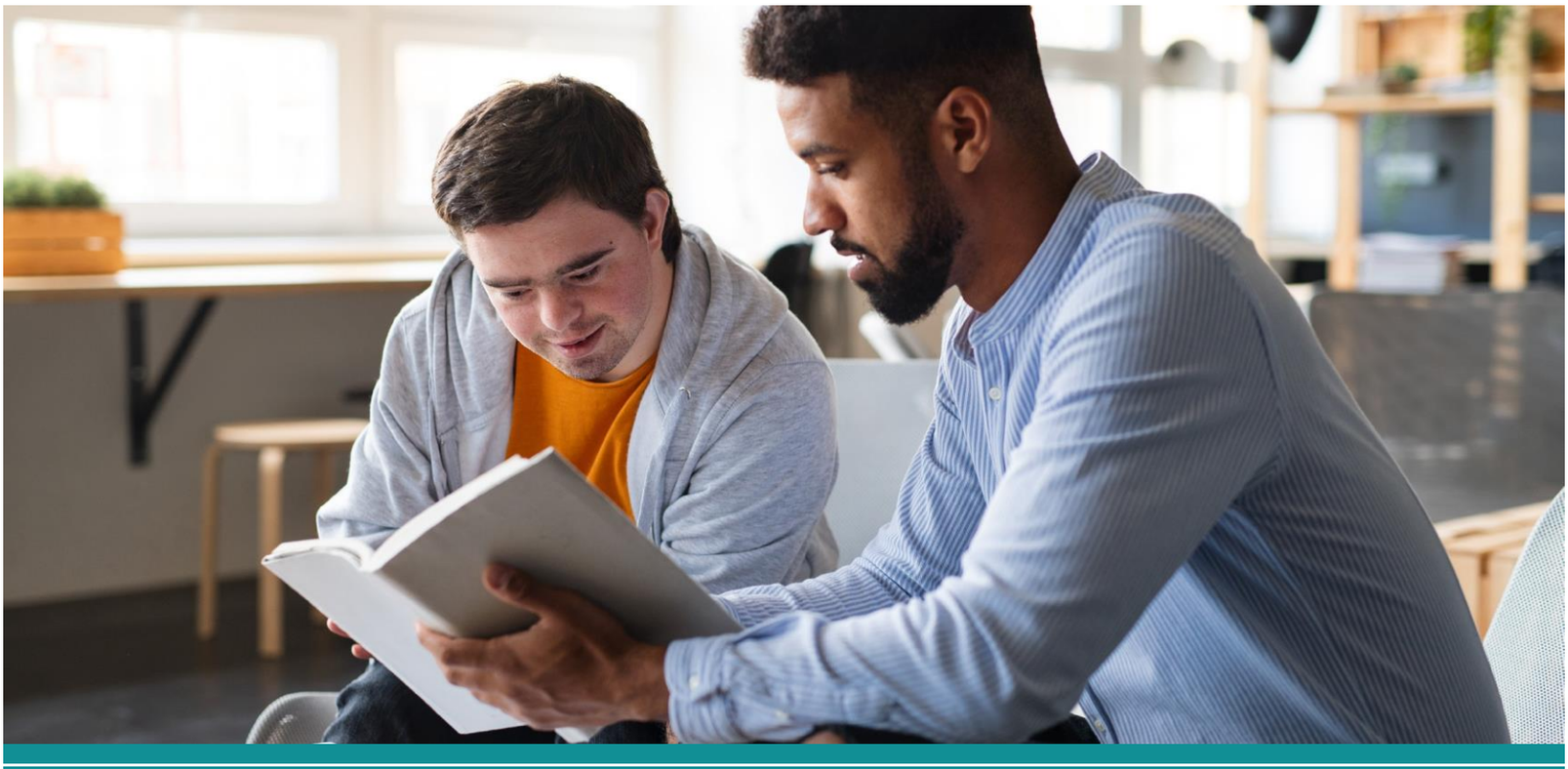

NOS COORDONNÉES

SIÈGE SOCIAL

> Digue de Cuesmes, 29 B-7000 MONS
info@condorcet.be
+32 (0) 65/40 12 20

AGROBIOSCIENCES ET CHIMIE

> Rue Paul Pastur, 11 B-7800 ATH
info.abc.ath@condorcet.be
+32 (0) 68/26 46 67

ARTS APPLIQUÉS

> Avenue de l'Enseignement, 45
B-7330 SAINT-GHISLAIN
info.art.stgn@condorcet.be
+32 (0) 65/71 42 38

> Campus Zénobe Gramme
Boulevard Solvay, 31 B-6000 CHARLEROI
info.art.stgn@condorcet.be
+32 (0) 65/71 42 38

SCIENCES ÉCONOMIQUES, JURIDIQUES ET DE GESTION

> Square Hiernaux, 2 B-6000 CHARLEROI
info.eco.char@condorcet.be
+32 (0) 71/53 17 51

> Chemin du Champ de Mars, 15 B-7000 MONS
info.eco.mons@condorcet.be
+32 (0) 65/88 12 26

> Rue Paul Pastur, 73 B-7500 TOURNAI
info.eco.tour@condorcet.be
+32 (0) 69/25 37 61

> Rue du Progrès 24/2
Campus Numérique - Bâtiment 4
B-7503 FROYENNES
info.eco.froy@condorcet.be
+32 (0) 69/67 22 62

MARKETING,MANAGEMENT TOURISTIQUE ET HÔTELIER

> **Marketing**

> Chemin du Champ de Mars, 15 B-7000 MONS
info.mgt.mons@condorcet.be
+32 (0) 65/88 12 26

> **Management touristique et hôtelier**

> Avenue de l'Enseignement, 45
B-7330 SAINT-GHISLAIN
info.mgt.stgn@condorcet.be
+32 (0) 65/71 42 38

SANTÉ PUBLIQUE

> Rue Paul Pastur, 2 B-7500 TOURNAI
info.par.tour@condorcet.be
+32 (0)69 25 37 48 / +32 (0)69 25 37 30

> Chemin du Champ de Mars, 13 B-7000 MONS
info.par.mons@condorcet.be
+32 (0) 65/22 12 60

> Rue de l'Espérance, 95
B-6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
info.par.char@condorcet.be
+32 (0) 71/20 80 70

> Avenue de l'Enseignement, 45
B-7330 SAINT-GHISLAIN
info.par.stgn@condorcet.be
+32 (0) 65/71 42 37

SCIENCES DE LA MOTRICITÉ

> Rue de l'Espérance, 95
B-6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
info.mot.char@condorcet.be
+32 (0) 71/20 80 70

> Rue Paul Pastur, 73
B-7500 TOURNAI
info.mot.tour@condorcet.be
+32 (0) 69/45 29 40

SCIENCES LOGOPÉDIQUES

> Avenue de l'Enseignement, 45
B-7330 SAINT-GHISLAIN
info.log.stgn@condorcet.be
+32 (0) 65/71 42 37

SCIENCES DE L'ENSEIGNEMENT

> Chemin du Champ de Mars, 15 B-7000 MONS
info.ped.mons@condorcet.be
+32 (0) 65/32 04 96

> Rue de la Bruyère, 151 B-6001 MARCINELLE
info.ped.char@condorcet.be
+32 (0) 71/60 93 30

> Rue de l'Enseignement, 14
B-7140 MORLANWELZ
info.ped.mrlz@condorcet.be
+32 (0) 64/43 20 44

COMMUNICATION, ÉDUCATION ET SCIENCES SOCIALES

> Rue de la Bruyère, 151 B-6001 MARCINELLE
info.soc.char@condorcet.be
+32 (0) 71/60 93 30

SCIENCES ET TECHNOLOGIES

> Campus UCharleroi
Boulevard Solvay, 31
B-6000 CHARLEROI
info.tec.char@condorcet.be
+32 (0) 71/55 24 60

> Chemin du Champ de Mars, 15 B-7000 MONS
info.tec.mons@condorcet.be
+32 (0) 65/88 12 26
[uniquement Informatique de gestion]

> Rue Paul Pastur, 2 B-7500 TOURNAI
info.tec.tour@condorcet.be
+32 (0) 69/25 37 30

Etudier en Hainaut !

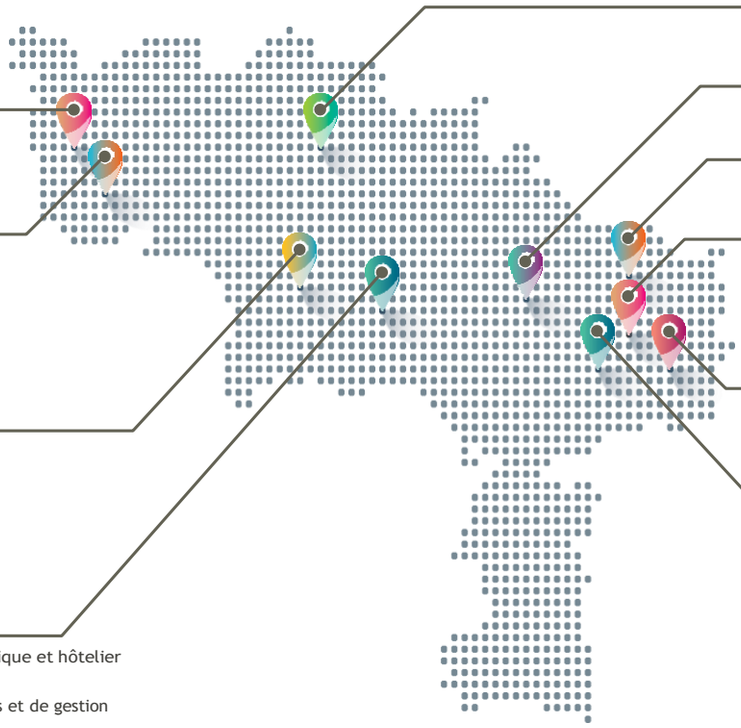

FROYENNES

- Sciences économiques, juridiques et de gestion
- Sciences et technologies

TOURNAI

- Santé publique
- Sciences économiques, juridiques et de gestion
- Sciences de la motricité
- Sciences et technologies

SAINT-GHISLAIN

- Arts appliqués
- Marketing, management toursistique et hôtelier
- Santé publique
- Sciences logopédiques

MONS

- Marketing, management touristique et hôtelier
- Santé publique
- Sciences économiques, juridiques et de gestion
- Sciences de l'enseignement
- Sciences et technologies

ATH

- Agrobiosciences et chimie

MORLANWELZ

- Sciences de l'enseignement

GOSSELIES

- Sciences et technologies

CHARLEROI

- Sciences économiques, juridiques et de gestion
- Sciences et technologies
- Arts appliqués

MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

- Santé publique
- Sciences de la motricité

MARCINELLE

- Communication, éducation et sciences sociales
- Sciences de l'enseignement

WWW.CONDORCET.BE

Province de HAINAUT

WWW.CONDORCET.BE

WWW.HAINAUT.BE